

Les Acteurs Miniers Face Aux Croyances Et Rituels Autour De L'exploitation De L'or En Côte D'ivoire

GOLD MINING IN CÔTE D'IVOIRE: HOW MINING ACTORS DEAL WITH RITUALS AND BELIEFS

- (1) Iguéledjôh Annick SILUÉ épouse OUATTARA, *Docteur en Sociologie des Organisations et du Travail, Université Péléforo Gon Coulibaly-Korhogo, Côte d'Ivoire,*
(2) Kouassi Nicolas KOUADIO, *Docteur en Sociologie du Développement,*
(3) Nadège Edwige Eulalie KODJO, *Docteur en Sciences Sociales de Développement du Capital Humain, Université Péléforo Gon Coulibaly-Korhogo, Côte d'Ivoire,*

RESUME

L'accomplissement de rituels a toujours été une dimension religieuse de l'activité aurifère en Afrique. Diversement appréciée par les acteurs du secteur, cette pratique occupe une place de choix dans l'exploitation de l'or. L'objectif de cet article est de comprendre les perceptions des différents acteurs impliqués dans l'activité aurifère face aux pratiques rituelles liées à leur secteur d'activité. L'étude s'est appuyée sur trois catégories d'acteurs que sont les industries minières, les orpailleurs et les communautés hôtes. Ce sont au total 25 personnes qui ont été interviewées sur les sites miniers de Hiré, Bonikro et Yaouré, à l'aide d'un guide d'entretien. Une approche systémique d'analyse des données collectées a révélé deux réalités de l'exécution des rituels dans l'activité aurifère: les acteurs qui s'y contraignent par pur conformisme social et ceux qui l'appréhendent comme un facteur qui influence la croissance de la production.

Mots clés : exploitation d'or, rituels, croyances, acteurs, perceptions, Côte d'Ivoire.

ABSTRACT

Performing rituals is a religious dimension of gold mining in Africa. It is a practice of great importance but mining actors have different perceptions of it. This study aims to explain those perceptions and is focused on three categories of actors: mining factories, gold miners and host communities. A systemic approach of data collected out of an interview guided on 25 people from the mining sites of Hire, Bonikro and Yaoure has revealed two types of rituals beliefs: on one side, those who feel themselves obliged to perform rituals out of pure social conformism and on another side, those who believe and consider that issue as a factor that can have an influence on the production of gold.

Keywords: gold mining, rituals, beliefs, actors, perceptions, Côte d'Ivoire.

Date of Submission: 04-08-2022

Date of Acceptance: 17-08-2022

I. INTRODUCTION

L'économie traditionnelle en Afrique, a toujours été associée à des croyances et à une spiritualité. Il s'agit d'un ensemble d'interdits, de pratiques religieuses, omni présents dans la production économique. Comme le souligne Hugon (1967), l'africain s'est ainsi créé une image explicative du monde à partir de son univers dominé par les forces naturelles. « *Il transforme les actes économiques en rituel ; il vit sa vie organique comme sacrement* ». Les génies ou les mânes des ancêtres sont souvent consultés pour soit solliciter leur soutien avant d'entreprendre une activité économique donnée ou encore, demander leur accord avant d'utiliser les produits de cette activité. En agriculture, certaines cultures bénéficient d'un culte spécial dans leur production. C'est le cas par exemple du riz et de l'igname en pays akan de Côte d'ivoire (Chauveau, Dozon et Richard, 1984). Il n'est pas rare de voir certaines personnes aller consulter un féticheur ou un *marabout*(devin) pour implorer la clémence des génies pour l'issue de l'activité qu'ils entreprennent ou comptent entreprendre. Pour cela, ils font des sacrifices à des divinités. Ces croyances et pratiques religieuses sont considérées par ces acteurs économiques comme des facteurs de production au même titre que le capital physique et le capital humain identifiés par l'économie néoclassique. Le volet spirituel de la production bénéficie encore dans certains secteurs d'activités, d'une part importante du budget total d'investissement. C'est le cas du secteur minier. Ce secteur en particulier est entouré de croyances et de pratiques religieuses défiant les lois de l'économie fondamentale. Pour Niangoran-Bouah (1978), il faut comprendre que dans le contexte général des sociétés traditionnelles africaines, l'or n'est pas une créature simple, mais le métal des métaux, le plus notable des métaux

et possédant un esprit fort et redoutable. « Être vivant, l'or ne demeure pas en place dans la nature, il se déplace d'un point à un autre de la terre. Il peut se rendre visible et invisible. Aussi, toute quête de l'or, pour être fructueuse, demande-t-elle l'observation de rites dont certains ont un caractère magico-religieux » (Goh Denis, 2016). En Côte d'Ivoire, ces rites ont été longtemps pratiqués par les orpailleurs¹ qui trouvent en ces pratiques le moyen d'atteindre leurs objectifs de production. Ce sont des investissements que le profane ou l'investisseur étranger ignore ou auxquels il accorde peu d'importance. Cela pourrait s'expliquer par le fait que l'exploitation aurifère moderne procède par des méthodes plus scientifiques dans la recherche et la production de l'or. Ce sont des données géologiques qui sont recueillies et testées en laboratoire pour déterminer la teneur en or. Ici, on est loin du hasard et des superstitions.

De ce fait, l'arrivée des compagnies minières en Côte d'Ivoire a bouleversé un tant soit peu l'ordre social reléguant à un autre niveau les croyances religieuses traditionnelles autour de l'or. L'on est passé d'une exploitation aurifère traditionnelle encore ancrée dans les croyances religieuses traditionnelles, à une exploitation moderne impliquant de nouveaux acteurs qui ont du mal à s'approprier ou à s'inscrire dans ces logiques socio-culturelles et religieuses qui leur sont « imposées » par les communautés hôtes.

Sur les sites miniers de Hiré et Bonikro dans le sud de la Côte d'Ivoire, le démarrage de toute exploration ou exploitation de l'or est conditionnée par l'exécution de certains rituels imposés par les communautés hôtes. Ces sacrifices ou rituels exigés répondent selon les communautés à un souci de « dompter les génies de l'or afin qu'ils le mettent à leur disposition ou qu'aucun malheur ne s'abatte sur la communauté elle-même. »

Dès lors, comment les acteurs miniers en Côte d'Ivoire perçoivent-ils les pratiques rituelles autour de l'activité aurifère ?

Quels sont les croyances et rites développées autour de l'activité aurifère ?

Comment les différents acteurs miniers réagissent-ils face aux croyances et rituels ?

Quelle est la place accordée aux pratiques rituelles dans le développement durable ?

L'objectif visé à travers cette étude est de comprendre les perceptions des différents acteurs impliqués dans l'activité aurifère vis-à-vis des pratiques rituelles liées à leur secteur d'activité.

II. METHODOLOGIE

Le choix de la zone d'étude

Les zones d'étude ciblées sont les sites miniers de Hiré et Bonikro ainsi que le site de Yaouré situé au centre de la Côte d'Ivoire. Le choix de ces sites répond à plusieurs raisons :

- L'étude s'inscrivant dans une approche comparative, il est question de comprendre le fonctionnement de ces pratiques rituelles sur des sites miniers ayant plus de 10 années d'existence, et des sites nouvellement exploités (moins de 5 ans). Cela répond au besoin de comprendre l'évolution du phénomène au fil des années.
- Ces sites regroupent différents acteurs (orpailleurs, industries, communautés locales...) issus de divers horizons avec évidemment des cultures divergentes qui pourraient orienter leurs perceptions des rituels autour de l'exploitation de l'or.

La population enquêtée

La collecte des données a été menée auprès de trois catégories d'acteurs impliqués dans l'activité aurifère. Ce sont :

- Les orpailleurs, qui opèrent généralement leur activité dans la clandestinité ;
- Les personnes ressources au sein des entreprises minières détentrices des sites miniers ciblés ;
- Les communautés locales, propriétaires des terres où l'activité aurifère est menée.

Pour la présente étude, 25 personnes ont été interviewées et le choix de ces enquêtés a obéi à la technique du choix raisonné et en boule de neige.

Les techniques de collecte des données

Les techniques de collecte de données mobilisées sont l'observation directe, l'entretien et la recherche documentaire.

L'observation directe a été choisie comme technique dans le but de s'imprégner de cette réalité sociale qu'est la pratique du rituel. Cette observation a été effectuée sur les sites de Hiré et de Yaouré.

Le guide d'entretien semi-dirigé a servi d'outil lors des entretiens menés avec nos différents enquêtés. Pour les besoins de l'étude, trois guides ont été mobilisés :

- Un guide d'entretien adressé aux communautés locales ;
- Un guide d'entretien pour les orpailleurs ;

¹L'orpaillage dans le pays est en général le fait de communautés autochtones, allochtones et allogènes pour qui ces croyances ou pratiques ne sont pas étrangères.

- Un guide d'entretien pour les deux compagnies minières.
Pour compléter les données en vue de généraliser les résultats, des recherches documentaires abordant la thématique des rituels dans l'exploitation minière ont été faites. La documentation consultée, constituée majoritairement d'études et d'articles scientifiques, a permis de saisir le caractère diachronique et transfrontalier des rituels dans l'exploitation de l'or et de comprendre les perceptions des mineurs, du rôle qu'occupent les rituels dans leur activité.

Le traitement des données

Au vu des techniques de collecte mobilisées, nous avons privilégié l'analyse qualitative pour le traitement des données. Dans cette veine, la méthode systémique a été utilisée pour identifier les facteurs explicatifs des rituels dans l'exploitation de l'or. Aussi, a-t-elle permis de mettre en évidence les rôles et interactions entre les différents acteurs confrontés à la pratique des rituels dans l'activité aurifère.

III. RESULTATS DE L'ETUDE

1. Croyances et rituels autour de l'exploitation de l'or

1.1 Les croyances autour de l'or

- l'or, objet de craintes et d'adoration

Dans les sociétés africaines traditionnelles, l'or est très souvent utilisé comme élément symbolique du divin et de pouvoir. L'or chez les groupes akan de Côte d'Ivoire, groupe auquel appartiennent les communautés locales de Yaouré², représente une richesse symbolique pour toute la famille sous la responsabilité du chef de famille. L'or est pour ainsi dire un bien familial, ou du clan. En tant que tel, l'or est un bien qui se transmet de génération en génération. En poudre comme en lingot, l'or familial chez les akans, ne s'échange pas. Il est le bien des ancêtres, des générations présentes et des générations à venir. Généralement, cet or est adoré comme l'indique Rey-Hulman (1978) chez les Anno³ de Côte d'Ivoire :

«Les chefs de clan *dje* enterrent dans des pots métalliques leur *adja*, somme d'or transmise en héritage. Les chasseurs, chercheurs d'or chanceux, en passe de devenir eux-mêmes chefs d'une unité lignagère, sont désignés. Ils emportent ces pots qui fonderont l'héritage des clans *dje* de Sansanné-Mango. Dans la région de Sansanné-Mango, cet héritage perd son utilité monétaire ; le contenu de ces pots en bronze, appelés *tuya* chez les *dje* de Sansanné-Mango ou *mbooko* chez les *donzo*, n'est pas renouvelé. La richesse d'un clan est fondée entre autres, sur la possession d'un pot enfoui dans le sol de la case cérémonielle.»

L'or du clan ainsi constitué, sert souvent d'autel pour des libations et des sacrifices. C'est pourquoi, toute personne qui vole ou vend l'or de la famille sans l'avoir désacralisé pourrait attirer ainsi des malédictions sur elle-même et sur toute sa descendance, et cela, de génération en génération.

L'or dans les sociétés Akan de Côte d'Ivoire est symbolique. L'or est donc particulièrement craint des Akan, ils le voient dangereux et maléfique, capable de prodiguer richesse et bonheur mais aussi, ils savent qu'il peut provoquer une mort violente et apporter le malheur à qui l'aurait offensé.

L'or sert également d'attributs du pouvoir dans les sociétés akan. En parure, ou en forme d'objets divers (canne, chaises, couronne, etc.), l'or exprime le symbole du pouvoir, de la puissance, et de la richesse de l'autorité villageoise. L'or joue ainsi un rôle important dans l'organisation politique de ces groupes. Les éléments de l'attribut du pouvoir du roi ses bijoux et même ses objets usuels, sont pour l'essentiel en or ou recouverts de couche d'or. Et, bien plus, les objets en or accompagnent le roi jusque dans sa tombe comme le souligne Niangoran-Bouah (1978) :

« Chez les Baoulé, quand un roi meurt, on procède à la momification de sa dépouille mortelle avant de l'inhumer. C'est avec des feuilles d'or pur qu'on ferme les orifices considérés comme sièges de la vie : les yeux, la bouche, les oreilles, les narines. La tradition dit qu'autrefois on faisait un masque en or grandeur nature qui couvrait le front, les yeux, le nez, les oreilles et la bouche. Ce rituel dit-on, est destiné à maintenir au lieu de l'inhumation, une partie de la force vitale libérée par la mort. Ce rituel permet à la force vitale du roi de s'incarner dans un fils du pays et dans la terre afin qu'elle produise davantage de nourritures pour la population et le bétail.»

Chez les peuples autochtones Didas de Hiré et Bonikro, l'or fait aussi l'objet d'adoration et de craintes. Les mêmes croyances que celles du peuple Akan sont retrouvées dans ces communautés. L'or symbolise le pouvoir et fait donc l'objet de traitements particuliers. Cette similitude avec les Akans pourrait s'expliquer par le fait que ce peuple ait selon Bernus Edmond et Vianès S. (1962), une origine Akan qui justifie leur attachement aux croyances et rites dévoués à l'or.

²Les communautés autochtones de Yaouré sont appelés *yowlè*, une ethnie hybride, à cheval entre l'ethnie *baoulé* originaire du centre de la Côte d'Ivoire et l'ethnie *gouro* originaire du centre-ouest.

³Sous-groupe ethnique Akan situé au Sud de la Côte d'Ivoire

- **L'or considéré comme être vivant**

La production de l'or s'accomplit dans le cadre d'un système déterminé de représentations, et elle doit à celui-ci quelques-unes de ses principales caractéristiques. En pays akan comme dans d'autres régions de l'Afrique de l'Ouest, l'or est tout d'abord regardé comme un être vivant, capable de se cacher, de s'enfuir, de se venger aussi de ceux qui tentent de s'emparer de lui. En conséquence, la recherche de l'or n'est pas simplement un processus d'ordre physique ou mécanique ; ceux qui s'y adonnent doivent remplir certaines conditions sur le plan du rituel ; pour que le précieux métal accepte de se laisser capturer par eux, il leur faut respecter certaines règles, consentir à certaines démarches ; pour déjouer les châtements qu'il réserve aux arrogants et aux téméraires, il leur faut prendre certaines précautions(Terray E., 1978).

1.2 Les rituels dans l'exploitation aurifère

Le pouvoir spirituel accordé à l'or se traduit aussi dans l'exploitation de cette matière. Considéré comme la propriété des esprits, l'exploitation de l'or est fondée sur des rapports de production entre les mineurs et les esprits détenteur de l'or. Comme le souligne Absi Pascal(2004), dans le cas du site minier de Potosi en Bolivie, l'exploitation minière est plus que la conquête du sous-sol par l'effort et le savoir-faire humain. Elle est fonction des rapports de production qui existent entre les orpailleurs et les génies de l'or qui distribuent les filons aux hommes en échange de leurs offrandes. Á la force de travail, il faut associer la générosité des divinités de l'or, stimulée par les offrandes des mineurs. Ces rituels sont partie intégrante des facteurs de production de l'or. En plus de la productivité, les rituels jouent un rôle de prévention des accidents. Dans un secteur d'activité dominé par le caractère aléatoire de la productivité et les risques d'accident au quotidien, les superstitions et autres croyances trouvent lieu de se développer. Les rituels visent aussi à dompter l'esprit de l'or et rendre la pierre à l'usage commun des hommes. Ces rituels sont faits soit à la demande du propriétaire terrien, d'un féticheur/marabout ou de façon volontaire. Ils consistent en des sacrifices sanglants, des libations, des dons en vivre, ou encore des interdits consacrés aux divinités de l'or.

Sur les territoires d'exploitation minière de Hiré-Bonikro et de Yaouré, l'on peut aisément distinguer deux types de rituels : Il y a les rituels effectués par les communautés hôtes propriétaires terriens qui relèvent des traditions ou coutumes. Ils se présentent sous forme d'adorations ancestrales et sont exécutés dans le cadre de la pérennisation des valeurs culturelles de leurs terroirs. Ces rituels sont ainsi demandés voire exigés aux compagnies minières et aux orpailleurs qui doivent se conformer aux coutumes des communautés hôtes, au risque de se mettre à dos ces dernières. Dans la compagnie de Yaouré, des rituels ont été exigés lors du démarrage des travaux de construction de la mine et avant la phase de production effective de la mine (Perseus Mining Yaouré, 2021). Il en est de même sur les sites de Hiré-Bonikro où les rituels demandés par les communautés sont effectués lors de la phase de l'exploration (au cours des premières prises de contact avec les communautés), à la construction de l'usine et au démarrage de la production.

Les sacrifices ou rituels des compagnies minières ne sont pas exécutés par elles-mêmes mais plutôt par le demandeur c'est-à-dire la communauté hôte à travers son chef de terre.

A côté, il y a aussi des rituels opérés par les orpailleurs en dehors de ceux exigés par les propriétaires terriens. Ces rituels sont pour la plupart fait après consultation et recommandations des marabouts. Les services des marabouts dans ces conditions sont requis pour rendre le site d'exploitation productif.

Dans l'ensemble, les différents rituels effectués se présentent sous forme de sacrifices d'animaux, offrandes en nature, libations, respect d'interdits, incantations.

- **Les sacrifices d'animaux**

Les sacrifices sont faits, selon les communautés, aux mânes des ancêtres fondateurs du clan qui par ailleurs ont accumulé cet or. Sans être exhaustif, les victimes des sacrifices sanglants sont généralement selon nos investigations, les boucs, les pintades, les bœufs, les poulets, les moutons, etc. Toutefois, les accidents des orpailleurs qui se produisent sur les sites, sont généralement interprétés comme étant un sacrifice. Ces accidents sont considérés comme la manifestation de la soif de sang des génies de l'or ou de la colère de ces derniers pour n'avoir pas obtenu suffisamment d'offrandes (Terray, 1978); ou encore, une action mystique volontaire d'un chef de chantier pour avoir davantage d'or. Il arrive même que l'on associe des crimes crapuleux avec organes humains prélevés au secteur minier.

Photo1 :l'accomplissement d'un rituel par le chef de terre du village de Allabou-bazi (site de Perseus Miningyaouré)



Source : Données d'enquête, 2021

- **Les offrandes en nature et les libations**

Pour les libations, c'est souvent la liqueur de marque *gin* qui est demandée. Quant aux offrandes en nature, les produits demandés sont fonction des habitudes alimentaires de la localité. Les offrandes sont faites selon les orpailleurs, à des divinités sur recommandation des marabouts. Ces derniers dans l'exploitation aurifère jouent un rôle important dans la mesure où ils sont des acteurs clés qui orientent ou déterminent la nature des rituels à effectuer pour un meilleur rendement de l'activité. Il ressort des entretiens avec les orpailleurs que les produits demandés sont les animaux (pintades, cabris, moutons...), quelques grammes d'or, les noix de colas...

- **Le respect des interdits**

Les représentations sur l'exploitation de l'or se traduisent aussi par l'observation de multiples interdits. Dans la sous-préfecture de Hiré par exemple, le vendredi est considéré comme jour interdit où aucune activité d'exploitation n'est autorisée. Au cours de cette journée, les sites d'orpaillage sont quasiment vides. Les orpailleurs qui s'y trouvent n'ont pas le droit de creuser. Cet interdit ne concerne que les orpailleurs et non les compagnies minières.

- **Les incantations sur des outils de travail**

Les outils de travail dans l'exploitation de l'or font preuve d'une importance dans la production qui en découle, non pas par la qualité des outils mais plutôt par le pouvoir spirituel qui peut leur être conféré. De ce fait, certains orpailleurs n'hésitent pas à avoir recours à des pratiques mystiques, "religieuses", qui prennent la forme d'incantation sur leurs outils de travail. Pour Y.T (2021), orpailleur à Yaouré : « *on a fait un peu de maraboutage ; il nous a été demandé d'envoyer notre matériel pour qu'il prépare sur le plus utilisé pour nos travaux* ». Ces pratiques sont faites par des marabouts. Pour un autre orpailleur ayant déjà expérimenté ces pratiques : « *l'or même est un métal spirituel c'est pour quoi ses rituels se font de plusieurs manières. Il y a ceux qui préfèrent le maraboutage et ceux qui préfèrent les adorations ancestrales* ». (B.H, 2021)

- **Les offrandes en espèce**

Ces rituels sont généralement faits par les compagnies minières à la demande des communautés hôtes. Les détenteurs des compagnies minières étant étrangères à toutes ces pratiques coutumières, une somme forfaitaire fixée par consensus avec les propriétaires terriens est reversée à l'ouverture de chaque nouveau projet d'exploitation selon les propos d'un cadre de Afrique Gold (compagnie détentrice des sites de Hiré et Bonikro lors de nos investigations). Cette somme sert à couvrir les dépenses qu'exige l'accomplissement des rituels pour la bonne marche de l'activité de la compagnie et pour la protection des terres et des communautés. A Hiré et

Bonikro, le montant varie d'un (1) à cinq millions francs CFA (5000000) selon la demande des communautés (Afrique Gold, 2020). Il arrive parfois que les exigences du rituel requièrent aussi bien des offrandes en nature qu'en espèce. Cela a été le cas lors de l'ouverture des fosses d'extraction dénommée « *chapelle* » et « *Akissi-so* » à Hiré. Par ailleurs, pour la construction de la mine de Bonikro, la chefferie de Gogobro, village propriétaire des terres, a indiqué qu'il fallait offrir un singe roux aux génies de l'or. Cette demande a été exécutée par la compagnie *Equigold*, premier titulaire du permis d'exploitation de la mine de Bonikro. Pour l'ouverture de la mine de Hiré, le village propriétaire des terres, a exigé de la compagnie à travers la "Cellule Stratégique pour la Défense et la Protection des Intérêts de Bouako", une libation comprenant les éléments ci-après consignés dans une lettre adressée à la compagnie:

« Pour la fosse dénommée "chapelle", une cérémonie de libation à la source de la rivière sacrée "Bôyrô" a été faite pour apaiser la colère des entités spirituelles locales. Cette cérémonie qui n'est pas rendue publique s'est déroulée dans l'intimité du village moyennant cent onze mille cent dix (111.110) francs CFA. En plus de ce montant dont l'usage reste secret, le village a demandé pour la libation proprement dite :

- ✓ Un (1) bœuf rouge
- ✓ Un (1) régime de banane (*agnrin*)
- ✓ Une (1) poudre d'or
- ✓ Une (1) vipère vivante
- ✓ Une (1) bouteille de gin originale héron
- ✓ Du sel
- ✓ Quatre (4) litres d'huile rouge
- ✓ Un (1) bélier blanc
- ✓ Un régime de graine (*Ebogalô*)
- ✓ Deux cent (200) litres de vin de palme
- ✓ Une enveloppe d'accompagnement de cinq millions (5000000) de francs CFA.

Pour la fosse dénommée «*Akissi-So*», les éléments de la libation sont :

- ✓ Un (1) bœuf rouge
- ✓ Un (1) régime de banane (*agnrin*)
- ✓ Une (1) poudre d'or
- ✓ Une (1) vipère vivante
- ✓ Une (1) bouteille de gin originale héron
- ✓ Du sel
- ✓ Quatre (4) litres d'huile rouge
- ✓ Un (1) bélier blanc
- ✓ Un régime de graine (*Ebogalô*)
- ✓ Deux cent (200) litres de vin de palme
- ✓ Une enveloppe d'accompagnement de dix million (10.000.000) de francs CFA.

Pour le rituel de la cérémonie de lancement des activités de la mine de Yaouré, huit-cent soixante-six mille cinq-cents (866.500) franc CFA ont été déboursés par la compagnie, somme correspondant à la valeur des éléments demandés par la communauté pour l'exécution de ce rituel.

Photo1 : liste des éléments demandés pour la cérémonie traditionnelle de lancement officiel des activités de production de Perseus Mining Yaouré

LISTE DES ELEMENTS DE SACRIFICE			
Orde	DESIGNATION	QUANTITE	PRIX(CFA)
1	TAUREAU	1	500 000
2	BELIER	1	100 000
3	COQ	1	8 000
4	BOUTEILLES DE LIQUEUR DEHIN DEHIN	8	40 000
5	HUILE ROUGE	1 L	1 500
6	RIZ 50 KG	1 SAC	27 000
7	SEL ET AUTRE CONDIMENTS		20 000
8	LOCATION TRICYCLE	1	20 000
9	BOISSONS		100 000
10	IMPREVUS		50 000
		TOTAL	XOF 866 500

Source :Données d'enquête, Perseus Mining, 2021

Au regard des offrandes faites, il ressort que les exigences des rituels sont fonction de la phase ou étape de l'activité aurifère (exploration, construction de la mine ou exploitation de la mine), et aussi des communautés hôtes. Pour KN, responsable à Yaouré, « l'exécution de ces rituels dépend des communautés. Nous avons deux sites en Côte d'Ivoire. Sur l'un de nos sites situés au nord du pays, le rituel se fait chaque année à la demande des communautés. Sur le deuxième, la communauté a demandé un seul rituel (sacrifice) à l'entame des opérations. Toutefois il n'est pas exclus que des demandes soient faites par les communautés pour juguler de façon exceptionnelle une situation qui selon elles, serait liée à la colère des esprits et pour laquelle un sacrifice serait nécessaire pour demander leur clémence ». Par ailleurs, Les éléments sacrifiés à l'esprit de l'or sont sensiblement les mêmes dans les différentes zones géographiques et culturelles étudiées. Cela est valable aussi bien pour les animaux que pour tout autre offrande en nature. De façon générale, la couleur de l'objet ou l'animal sacrifié, détermine l'objectif visé par le sacrifice. Mais chez les orpailleurs, une distinction semble se faire selon le demandeur ou l'exécuteur du rituel. C'est ce que cet orpailleur exprime en ces termes : « au niveau traditionnel⁴ on offre souvent des cabris, de l'alcool, de l'huile rouge. Au niveau maraboutage⁵ c'est une somme d'argent, des poulets, des grains d'or, des noix de colas... ». (S.K, 2021)

2. Les acteurs de l'activité minière face aux croyances et rituels

2.1. Classification des acteurs

○ Les orpailleurs

L'exploitation minière a commencé sur le site de yaouré depuis 1987 avec des orpailleurs issus de divers horizons. On y retrouvait des autochtones *yowlè*, et des allogènes Burkinabé L'installation de la compagnie Perseus Mining n'a pas pour autant mis fin à l'orpaillage dans la zone.

A Hiré et Bonikro, les orpailleurs sont issus des communautés locales Didas et des communautés étrangères de la Guinée et du Mali.

○ Les propriétaires terriens

Les propriétaires terriens jouent un rôle majeur dans la filière d'exploitation de l'or. Ce rôle est perçu aussi bien chez les orpailleurs qui opèrent dans la clandestinité, que dans les industries. Selon Goh Denis (2016), « la qualité de propriétaire terrien relève du droit coutumier local suivant lequel les terres appartiennent à des villages, mais de façon plus précise, à des lignages et à des familles à l'intérieur des villages. C'est donc le chef de lignage ou de famille qui fait office de chef de terre qui, reste un bien commun inaliénable. »

A Yaouré, Il existe un comité consultatif composé de membres de la communauté, et, qui constitue la principale interface entre la compagnie et les communautés. C'est par ce canal que les demandes relatives aux rituels ou toute autre demande sont faites. Cependant les éléments à utiliser pour les rituels au sein de ces compagnies sont listés par le chef de terre et « négociés » entre les deux acteurs. C'est ce qui ressort des propos d'un responsable de Afrique Gold : « nous n'avons jamais exécuté nous même les rituels demandés par la communauté ; nous avons convenu et remis une somme forfaitaire à la communauté villageoise propriétaire terrien pour faire les sacrifices. » (E.P, 2020)

Les relations propriétaires terriens et orpailleurs dans l'accomplissement des rituels, obéissent au même processus que celui des compagnies minières. Le chef de terre est l'acteur qui permet la faisabilité de ces pratiques. Cette assertion trouve sa légitimité dans ces propos de Goh Denis (op.cit.) :

« Il convient de noter que Le rôle des chefs de terre dans l'exploitation artisanale de l'or consiste à autoriser, suivant des modalités négociées avec le futur propriétaire de "chantier" ou le représentant de celui-ci, l'accès à leur patrimoine foncier à des fins d'orpaillage. C'est également à eux qu'il revient le devoir de faire les sacrifices et autres libations dédiés aux génies et aux mânes des ancêtres avant l'ouverture des "chantiers" et aussi durant son fonctionnement quand cela s'avère nécessaire ».

○ Les industries minières

La compagnie *Perseus Mining* de Yaouré a fait l'acquisition de son site actuel en 2016. Les travaux de recherche ont attesté de la faisabilité du projet d'extraction en 2018. Dès lors, la construction de l'usine a démarrée en 2019 pour s'achever fin 2020, période au cours de laquelle l'étape de production est entrée dans sa phase pratique. La compagnie est détenue par des investisseurs Australiens qui collaborent depuis leur implantation avec des communautés *yowlè* propriétaires terriens.

Les sites de Bonikro et Hiré ont débuté l'activité aurifère depuis 1996 avec la compagnie Equigold. Au moment où nous menions nos investigations en 2020, c'est la compagnie Afrique Gold qui en était détentrice.

Ces deux compagnies entretiennent des rapports de collaboration avec leurs communautés hôtes, ce qui facilite selon Silué et al. (2021), le maintien de la licence sociale d'opération (SLO) des compagnies.

⁴Ce sont les rituels demandés par le chef de terre

⁵Ce sont les rituels exécutés par les marabouts

2.2. Perceptions des acteurs impliqués dans l'exploitation de l'or face aux rituels

Les acteurs impliqués dans l'exploitation de l'or que nous avons étudiés dans le cadre de cette enquête, nous l'avons précisé plus haut, sont les compagnies minières, les orpailleurs ainsi que les communautés hôtes. Les communautés hôtes à travers les chefs de terre, sont celles-là même qui exigent ou demandent ces rituels. Cela s'explique par leur attachement aux valeurs et croyances qui sont les leurs. Les respecter et les faire respecter, démontre leur engagement vis-à-vis de la pérennisation de ces valeurs coutumières. Qu'en est-il des perceptions chez les deux autres acteurs ?

2.2.1. Les industries minières faces aux rituels

Les industries minières procèdent par des méthodes plus scientifiques dans la recherche et la production de l'or. Toutefois, ces dernières opérant dans des communautés, sont obligées de se conformer à certaines croyances des communautés hôtes. Pour E.P (2020) de la compagnie Afrique Gold, «*Je respecte les us et coutumes des zones où nous opérons même si nous savons tous que l'accomplissement ou le non-accomplissement de ces rituels n'a aucun impact sur la production de l'or. L'exploration minière repose sur des données scientifiques rationnelles.*»

Par respect aux valeurs culturelles locales, et pour avoir la licence sociale d'opération, les compagnies minières exécutent ces rituels.

Le non-respect de ces exigences religieuses pourrait être la cause d'opposition des villageois contre les activités d'exploitation. C'est le cas de la communauté de *Bouakako*, propriétaire terrien du site de la mine de Hiré qui estime avoir été lésé par la compagnie pour avoir démarré les activités d'extraction des minerais sans avoir exécuté au préalable ces exigences religieuses. Cet acte qualifié par eux «d'acte de profanation» a été un des motifs du blocage des activités de la mine durant une semaine. Comme «amende» pour apaiser la colère et l'indignation des villageois de *Bouakako* et des génies du «*boyorô*», principal lieu sacré du village, il a été infligé à la compagnie, une amende comprenant :

Pour la fosse d'*Akissi-So* :

- ✓ Six (6) bœufs
- ✓ Six (6) sacs de riz de cinquante (50) kilogramme
- ✓ Douze (12) bouteilles de gin original héron
- ✓ Six (6) casiers de vin
- ✓ Trois million (3.000.000) de francs CFA pour récidive
- ✓ Un million (1.000.000) de francs CFA pour le comité d'organisation

Pour la fosse de «*chapelle*» :

- ✓ Six (6) bœufs
- ✓ Six (6) sacs de riz de cinquante (50) kilogramme
- ✓ Douze (12) bouteilles de gin héron
- ✓ Six (6) casiers de vin
- ✓ Six (6) casiers de bière
- ✓ Six cent mille (600.000) francs CFA
- ✓ Cinq cent mille (500.000) francs CFA

Après plusieurs négociations, les populations autochtones de *Bouakako*, ont accepté de la compagnie, un montant de 10.000.000 F. CFA pour la réalisation de ce rituel (Afrique Gold, 2020).

A Yaouré les perceptions autour de l'exécution des rituels ne diffèrent pas fondamentalement de celles de Hiré et Bonikro. Ces propos de deux responsables de la structure résument bien leur position : «*Je pense que ces rituels font partie des us et coutumes de nos communautés hôtes. Il faut donc les respecter*» (A.K, 2021).

Pour Y.S (2021) : «*du point de vue scientifique, il n'y a vraiment pas de lien entre ces rituels et la disponibilité des ressources minières. Mais les avis sont partagés suivant les croyances des uns et des autres. Pour la compagnie, ces rituels sont faits principalement pour respecter les us et coutumes des communautés hôtes. Croire ou ne pas croire n'est pas ce qui conduit les entreprises minières à financer ces rituels mais c'est plutôt la contrainte de respecter la culture des communautés hôtes.*»

2.2.2 Les orpailleurs face aux rituels

On retrouve chez les orpailleurs deux conceptions opposées des rituels dans l'activité aurifère. Il ya ceux qui s'attachent fortement à ces rituels et qui parviennent même à établir un lien entre l'accomplissement de ces pratiques et leur rendement ; et ceux pour qui ces pratiques n'impactent en rien la production.

Pour les premiers, croire en ces rituels et les exécuter garantissent un meilleur rendement. Les propos de ces orpailleurs corroborent cette assertion :

«*Je crois aux rituels et j'ai raison d'y croire car je suis africain et d'ailleurs ces rituels ont beaucoup fait leurs preuves ici. Je les ai plusieurs fois expérimentés. Il y'avait assez d'incident sur l'un de mes sites et après sacrifice ces choses ont baissées. Pour moi l'exploitation aurifère ne doit jamais se faire à la hâte, ça*

nécessite des consultations (rituels) »(O.G, orpailleur à yaouré, 2021). Selon cet orpailleur, ne pas s'aligner sur ces exigences, réduit considérablement les chances d'avoir un bon rendement. Et, la présence des industries qui selon lui ne croit pas en ces pratiques a impacté négativement les sites aurifères : « *Les blancs ont trop chassé les protecteurs* ». Pour J.D (2020), orpailleur à Bonikro, « *Ces croyances sont vérifiées à 80% chez nous ici. On peut les comparer aux croyances religieuses.* ». Et de renchérir : « *Une fois que je trouve un site qui donne un peu, je vais consulter car ça double la chance* ». Il y a aussi cette catégorie d'orpailleurs qui n'a jamais pratiqué de rituels mais qui croit tout de même aux "miracles" qui s'en suivent :

« *Moi personnellement je n'ai jamais fait mais j'ai vu sur un terrain préparé par son acheteur et j'ai cru par la quantité d'or qui en est sortie. C'est un guinéen je crois et son marabout était sur le site même. En Afrique tout est possible. Sinon j'ai vu et entendu.* » (S.F, orpailleur Yaouré, 2021).

Toutefois, ces pratiques culturelles commencent peu à peu à perdre de leur intensité et de leur valeur chez certains orpailleurs. Cela s'explique par le caractère hétérogène des croyances. Les orpailleurs sur un site sont d'appartenances religieuses différentes. Des chrétiens, des musulmans, des animistes et même ceux qui se réclament d'aucune religion, n'ont bien évidemment pas la même conception des superstitions et des pratiques religieuses qui entourent l'exploitation de l'or. Selon la religion à laquelle l'orpailleur appartient, il décide de faire des sacrifices ou pas. La tendance à la baisse des pratiques culturelles dépend aussi des expériences individuelles infructueuses de certains orpailleurs. Cela transparait dans les propos de certains orpailleurs interrogés :

« *Moi personnellement je n'y crois pas, sinon les gens en parlent. Moi je n'y crois pas* ». (SYM, Orpailleur Yaouré, 2021)

« *On a fait des sacrifices sur notre trou pour avoir beaucoup d'or. Nous sommes allés voir un féticheur ce dernier nous a demandé un quart (1/4) de kg de riz, du haricot, un bouc roux. Ça nous a coûté environ 30 000 F comme ça. Mais on n'a pas vu les effets de ce sacrifice donc nous ne sommes pas prêts à reprendre ça encore* ». (K.K.E., orpailleur Hiré, 2020).

Après plusieurs sacrifices sans résultat escompté, certains orpailleurs décident donc de renoncer, du moins à la croyance que le sacrifice serait porteur de chance.

IV. DISCUSSION

1- Naissance de nouveaux acteurs dans l'activité aurifère

Les acteurs classiques connus de l'activité aurifère sont les orpailleurs, les industries ainsi que les propriétaires terriens. Ces acteurs, dans leur quête effrénée du métal vont user de voies et moyens qui tantôt convergent, ou tantôt divergent. En effet, les communautés hôtes à travers les propriétaires terriens sont parvenues à détenir un pouvoir sur les deux autres acteurs (orpailleurs et industries) par l'obligation du respect des rituels autour de l'or qui émanent de leurs us et coutumes. Comme soutiennent **TiloGrätz et Marchal Roland** (2003) « *en acceptant le travail dans la mine, ils ont aussi accepté les règles sociales de la communauté minière* ». L'acceptation ici ne sous-entend pas une adhésion totale à l'idéologie développée autour de l'or, mais plutôt une contrainte dont l'assouvissement favoriserait l'activité aurifère en établissant des rapports apaisés avec les communautés hôtes. C'est la conception de plusieurs acteurs notamment les compagnies minières et une partie des orpailleurs.

Toutefois, pour une frange non négligeable d'orpailleurs, les rituels ne sont pas perçus comme une contrainte mais plutôt comme une condition pour une meilleure productivité. Ces derniers vont donc user de voies et moyens pour atteindre leurs objectifs. On assiste à une importance non négligeable accordée aux marabouts (diseur d'avenir). Pour les orpailleurs qui s'attachent fortement à ces croyances, conditions sine qua none de leur rendement économique, la chance de trouver un filon riche en or dépend du renom du marabout consulté et aussi du montant investi dans le sacrifice. Ce niveau de sacrifice est généralement accessible aux orpailleurs prospères.

« *Ehi! Eux ils voient les grands marabouts et puis ils peuvent mettre un million ou deux millions comme ça dans sacrifice...oui c'est pourquoi ils trouvent beaucoup d'or là* ». (O.M. : orpailleur, 2020)

Pour produire plus d'or, les orpailleurs n'hésitent pas à aller à la recherche de marabouts de renom dans les localités très reculées souvent même hors du pays. La forte demande endevin pour maximiser les chances de produire plus d'or et anticiper les éventuels accidents sur le site a fait naître un véritable marché de marabout sur les sites d'orpaillage étudiés. Certains grands orpailleurs ont même déplacé spécialement des marabouts de certains pays voisins.

TiloGrätz (2003) va abonder dans le même sens en inscrivant d'autres acteurs à l'activité aurifère. Dans son étude sur « *Les chercheurs d'or et la construction d'identités de migrants en Afrique de l'Ouest* », il révèle que dans les régions des mines d'or, les prêtres, les devins et les marabouts, ainsi que différentes sectes nord-américaines, sont aujourd'hui présents, attirés par la demande des communautés de mineurs et de ces nouveaux marchés. Dans son analyse, il soutient que pour rendre compte de la nature risquée de l'extraction de

l'or, de ses succès ou de ses échecs, de ses accidents ou de sa chance, on mobilise la réciprocité qui existerait entre l'or – souvent vu comme un être vivant – ou ses esprits et les mineurs.

Goh Denis (2016), lui, présente une autre catégorie d'acteurs aussi influents dans l'activité aurifère, et qu'il va nommer « les hommes d'affaires ». Pour lui, le rôle de ces "hommes d'affaires", véritables propriétaires des sites d'orpaillage, est de créer les conditions d'ouverture et de fonctionnement d'un "chantier"; à cet effet, diverses charges leur incombent: – le paiement des droits d'accès à la terre auprès des propriétaires terriens; – le paiement des frais de divers sacrifices nécessaires pour que les génies rendent le "chantier" prospère et le préservent des accidents ou d'évènements malencontreux.

En somme, pour ces acteurs qui s'attachent fortement à ces croyances, la réussite dans l'activité aurifère dépend d'un large spectre de pratiques religieuses et parareligieuses : sacrifices, consultation de prêtres, cérémonies spéciales, divination, acquisition d'objets magiques ou d'amulettes vendus en grand nombre sur les marchés locaux (TiloGrätz, op.cit.). Cela a développé dans les localités d'exploitation d'or de véritables marchés « d'objets » de sacrifice.

2- Le marché des sacrifices dans l'exploitation de l'or

Les sacrifices dans la production de l'or ont un impact considérable dans l'économie locale. En effet, les prix des éléments constitutifs du rituel consacré à la production de l'or ont connu une hausse remarquable à Hiré. Le prix de la pintade par exemple est passé de 5000 F à 7000 FCFA. Lorsqu'il est question d'une pintade blanche, le prix passe à 10000 FCFA voir plus. La couleur des animaux destinés au sacrifice compte beaucoup dans la fixation du prix. Ainsi, les animaux de couleur uniforme blanche, noire, ou roussâtre ont un prix plus élevé que ceux qui ont une couleur « ordinaire ».

Par ailleurs, selon des orpailleurs, le sacrifice à consacrer aux divinités de l'or est devenu objet de filouterie de la part de certains propriétaires terriens qui exigent des orpailleurs et autres opérateurs miniers des sacrifices avant l'accès à la terre. Par principe, les objets demandés pour les sacrifices sont symboliques de ce fait ils sont en général en nature et non numéraire. Mais de plus en plus, on constate que des sommes d'argent importantes sont demandées aux opérateurs miniers (orpailleurs et entreprises minières) pour accomplir les exigences du sacrifice. Pour ces orpailleurs, sceptiques, il s'agit d'un prétexte, et les montants décaissés sont détournés à d'autres fins que celle du sacrifice. Le sacrifice devient ainsi pour certains, un fonds de commerce. De son expérience, un orpailleur a dénoncé cette pratique qui selon lui devenait récurrente.

« Tu sais, sacrifice là, des gens prennent pour faire commerce, alors qu'en réalité, sacrifice n'a rien à avoir avec le commerce. Même quand ils (propriétaires terrien) vous demandent de l'argent en espèce là, ce n'est pas normal. Très souvent l'argent pour acheter les éléments du sacrifice est dépensé par les demandeurs; et le sacrifice ne se fait pas et les exigences du génie de l'or ne sont pas respectées ».

3- Rituels et exploitation minière Responsable

L'installation d'une industrie minière moderne suscite beaucoup d'espoirs auprès des populations villageoises, d'autant plus que la législation (l'État) place toute entreprise minière sous les auspices des principes du développement durable. Le développement durable, défini comme « la réponse aux besoins présents sans compromettre la possibilité pour les générations à venir de satisfaire les leurs » (Brundtland 1987), consisterait dans le domaine minier, à l'intégration des dimensions économique, sociale et environnementale dans le processus d'exploitation. Cependant, en Afrique noire, continent encore fortement attaché aux valeurs culturelles, les fonctions économique et commerciale de l'or ont gagné une place prépondérante sur les autres fonctions en vigueur. Pour Jonathan Derogoh (2014), les grands projets d'exploitation minière, en cours dans de nombreux pays africains, tendent à jeter un voile de précarité, d'insignifiance et même de futilité aux autres formes locales d'utilisation de ce minerai, au nom du développement. Or dans sa perception, l'intégration des préoccupations économiques et culturelles de l'or dans la vision du développement durable, reviendrait à rechercher comment trouver un compromis qui consacrerait l'épanouissement économique à base d'or et en même temps la pérennisation culturelle de ce même minerai. Un tel compromis, se trouve possible avec l'outil que constituent les représentations sociales de l'or, qui, dans les projets de gestion durable de l'exploitation aurifère, apparaissent comme réconciliateur du développement durable et des aspirations populaires. Les compagnies minières soumises à notre étude tendent à s'aligner sur cette conception en s'exécutant aux rituels demandés par leurs communautés hôtes. C'est ce qui transparait à travers les propos de ce responsable de l'une de nos compagnies : *« L'un de nos engagements en tant que société responsable, c'est de respecter la culture de nos hôtes. Alors si l'exécution de ces rituels s'inscrit dans le respect des droits de l'homme et jugée raisonnable, la compagnie se plie à la demande des communautés ».* D'ailleurs, la loi n°2014-138 du 28 mars 2014 portant code minier insiste sur la nécessité du respect, de la protection et de la mise en œuvre des droits humains et des droits des communautés locales affectées par l'exploitation minière, mais aussi du respect de l'environnement. Ce dernier aspect ne semble pas intéresser nos communautés hôtes dans l'imposition des rituels aux sociétés minières. L'accomplissement des rituels qui prend seulement en compte les dimensions

économiques et sociales du développement durable se présenterait alors comme la contribution des compagnies minières au respect et à la préservation des valeurs culturelles de leurs hôtes.

Les débats sur la contribution des mines au développement durable s'élargiraient si ces rituels exigés prenaient en compte la dimension environnementale comme le souhaite Mouhamadou Lamine Diallo (2009) dans sa problématique sur la contribution des mines au développement durable, où il met l'accent sur la prise en compte des dimensions sociales et environnementales. Pour l'auteur, il est important d'intégrer la dimension sociale dans toutes les décisions qui concernent les activités minières, en amont comme en aval, car au Sénégal comme ailleurs en Afrique de l'Ouest, l'activité industrielle minière produit les mêmes externalités pour le milieu d'accueil. Il soutient qu'au-delà des actions sociales qui s'arrêtent avec la fermeture des projets miniers, les effets négatifs (pollution, dégradation de la nature, expropriation des terres, diffusion de maladies) vont continuer à bouleverser la vie des populations riveraines.

Jusque-là abordée sous l'angle de la malédiction des ressources naturelles, la réflexion sur les rapports entre mines et dynamiques socio-économiques locales mérite d'être approfondie dans le contexte de la diffusion du développement durable comme modèle de développement.

V. Conclusion

Considéré comme facteurs de production, l'accomplissement des rituels dans l'activité aurifère en Côte d'Ivoire a toujours occupé une place non négligeable. L'objectif de cet article a été de comprendre les perceptions des différents acteurs impliqués dans l'activité aurifère face aux pratiques rituelles. Menée sur les sites aurifères de Yaouré, Hiré et Bonikro, la collecte des données a été conduite auprès de 25 personnes ciblées selon les techniques du choix raisonné et de la boule de neige. Dans une approche interactive, la méthode systémique a permis d'identifier les facteurs explicatifs des rituels tout en mettant en évidence les rôles des différents acteurs miniers. L'étude a fait montre de l'existence de différents acteurs confrontés à l'exécution des rituels. Ce sont d'une part les compagnies minières, bien que dubitatives, qui se plient aux exigences des communautés locales fortement attachées à ces pratiques coutumières, gage de la protection de leur communauté; et d'autre part les orpailleurs qui s'alignent sur ces croyances pour soit faire profit, soit respecter les règles de fonctionnement de leurs hôtes. Il ressort par ailleurs, la naissance de nouveaux acteurs liés aux rituels : ce sont les marabouts qui jouent désormais un rôle important dans l'orpaillage.

Les interactions qui se créent entre ces acteurs révèlent le caractère contraignant de ces pratiques religieuses pour les compagnies minières qui adoptent une posture de soumission aux communautés hôtes en vue de préserver un climat social apaisé avec ces dernières. Par ailleurs, les exigences des rituels axées sur les offrandes en espèce et/ou en nature ont fait naître dans les localités minières de véritables marchés « d'objets de rituels » sur lesquels les coûts d'achats sont jugés élevés.

En somme, l'accomplissement des rituels revêt un caractère aussi bien économique, social que culturel pour les acteurs qui s'y adonnent reléguant à un second plan la dimension environnementale. Or cette dimension, qui consisterait à tenir compte de l'impact négatif des cérémonies des rituels (immolation des animaux, abandon des céréales, cauris et autres objets qui polluent l'environnement) est d'une importance pour toute activité (notamment l'exploitation minière) engagée dans le développement durable. La réflexion sur l'impact des pratiques rituelles sur l'environnement mérite d'être approfondie.

Références bibliographiques

- [1]. ABSI Pascale, 2004, *Le diable et les prolétaires. Le travail dans les mines de Potosi, Bolivie, Sociologie du travail*, Vol. 46 - n° 3 | Juillet-Septembre, Online since 19 October 2004, connection on 15 July 2022. URL: <http://journals.openedition.org/sdt/29349>; DOI: <https://doi.org/10.4000/sdt.29349>
- [2]. CHAUVEAU J.P ; DOZON J.P ; RICHARD, J. (1981) : Histoires de riz, histoires d'igname : le cas de la moyenne côte d'Ivoire.
- [3]. CHAUVEAU, J.P., 1978, *Contribution à la géographie historique de l'or en pays boulé*. In *Journal des africanistes*. Tome 48 fascicules 1. L'or dans les sociétés Akan. Pp.15-69.
- [4]. DEROGO JONATHAN, 2014, *représentations sociales de l'or en Afrique noire et projets miniers : un outil pour la gestion durable des projets d'exploitation aurifère : cas de la région de l'Est du Cameroun*, Editions Universitaires Européennes, [en ligne] *Représentations sociales de l'or en Afrique noire et projets miniers / 978-3-8417-3263-7 / 9783841732637 / 3841732631 (editions-ue.com)*
- [5]. GOH Denis, 2016, *L'exploitation artisanale de l'or en Côte d'Ivoire: la persistance d'une activité illégale*, *European Scientific Journal*, édition vol.12, No.3, Pp18-36
- [6]. GRÄTZ Tilo, MARCHAL Roland, 2003, *Les chercheurs d'or et la construction d'identités de migrants en Afrique de l'Ouest, Politique africaine*, 3, (N° 91), p. 155-169. DOI : 10.3917/polaf.091.0155. URL : <https://www.cairn.info/revue-politique-africaine-2003-3-page-155.htm>
- [7]. HUGON Philippe, 1967, *Les blocages socio-culturels en Afrique noire*. In : *Tiers-Monde*, tome 8 n°31. Pp.699-709.
- [8]. KOUADIO Nicolas, 2015, *Exploitation minière, facteur de recompositions socio-économiques dans la sous-préfecture de Hiré (Côte d'Ivoire)*. Thèse de Doctorat, Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire.
- [9]. MOUHAMADOU Diallo, 2009, *Mine d'or et développement durable*, *EchoGéo*, mis en ligne le 26 mars 2009, consulté le 31 juillet 2021. URL : <http://journals.openedition.org/echogeo/11103> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/echogeo.11103>
- [10]. NIANGORAN-BOUAH Georges, 1978, *Idéologie de l'or chez les Akan de Côte d'Ivoire et du Ghana*, In : *Journal des africanistes*, tome 48, fascicules 1. L'or dans les sociétés Akan. Pp. 127-140.
- [11]. REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE, loi n° 2014-138 du 24 mars 2014 portant code minier.

- [12]. REY-HULMAN Diana, 1978: *L'or et les différenciations sociales dans l'Anno, ou la création de l'espace politique de l'Anno*. In journal des africanistes. 1978, tome 48 fascicule 1. L'or dans les sociétés Akan, pp71-88.
- [13]. SILUE A., KOUADIO N. et EHOUSSOU P., 2021, *La gestion des relations communautaires dans l'industrie minière en Côte d'Ivoire : une étude de cas sur les sites miniers de Bonikro et Hiré*, Revue Ntela, N° 02, Vol. 2, Juillet-Décembre 2021, pp89-113
- [14]. TERRAY Emmanuel, 1978, L'or dans les sociétés Akan. In : Journal des africanistes. Tome 48 fascicules 1. Pp.141-165. [en ligne] www.persee.fr/web/revues/home/orescript/article/jafr_0399-0346_1978_num_48_1_1809
- [15]. BERNUS Edmond et VIANES S., 1962, *Tradition sur l'origine des Didamamini du canton wata (subdivision de Divo, côte d'Ivoire)*, in note africaine, trimestriel, n°93, janvier

Iguélédjôh Annick SILUÉ épouse OUATTARA, et. al. “ Les Acteurs Miniers Face Aux Croyances Et Rituels Autour De L'exploitation De L'or En Côte D'ivoire.” *International Journal of Humanities and Social Science Invention (IJHSSI)*, vol. 11(08), 2022, pp 25-36.
Journal DOI- 10.35629/7722